Avis

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU

PERMIS D'ENVIRONNEMENT – OCTROI

Concerne le **permis d'environnement de seconde classe octroyé** par le Collège communal en date du 25 avril 2024 à la SRL ETS HUBLET, rue de la Vieille Sambre 162 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre, pour l'exploitation d'un forage d'un puits (Puits 2) de captage d'eaux souterraines et la réalisation d'essais de pompage sur le site d'exploitation situé rue des Artisans, 10 à 5150 Floreffe.

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
<u>Le Fonctionnaire technique</u> :	Giuseppe MONACHINO Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 10012556
<u>L'Administration communale</u> :	Service environnement 081/44.71.18

Date d'affichage de la décision	Date de clôture de la consultation
Le 30 avril 2024	Le mardi 21 mai 2024

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que le permis relatif à la demande susmentionnée a été accordé.

Le document attestant de l'autorisation peut être consulté n°11 rue E. Romedenne à Floreffe (bureaux Urbanisme ou Environnement) à partir de la date d'ouverture et jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 à 12 heures et les samedis ou en soirée sur rendez-vous au 081/44.71.18 ou par mail environnement@floreffe.be.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le Code de l'Environnement concernant l'accès à l'information relative à l'environnement.

Un recours contre cette décision est ouvert à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt dans un délai de 20 jours à dater du premier jour de l'affichage de la décision.

Le recours doit être adressé par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception au SPW – DGOARNE, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Namur (Jambes) et introduit conformément aux dispositions et aux diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (utiliser exclusivement le formulaire repris à l'annexe XI de l'arrêté précité).

A Floreffe, le 26 avril 2024

Par le Collège

La Directrice générale f.f.,

Valérie BUYS

Le Bourgmestre,

Philippe VAUTARD

